

PROCES-VERBAL

L'assemblée générale Constitutive de l'Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de Haute-Savoie s'est tenue de 10h à 16h30 le mardi 1^{er} décembre 2015 à La Muraz (74).

PARTICIPANTS :

Agriculteurs et porteurs de projets (22) :

Durdilly Colas, Borghini Pascal, Boroli Christian, Grangeon Amélie, Depret Anthony, Tuduri Jérôme, Abbou Audrey, Sublet Alain, Duret Dimitri, Bosson Nicolas, Thevenot hélène, Vasmer-Bermond Sébastien, Dunand Mathieu, Chardon Gwénaél, Dethes Jérôme, Lachenal Noémie, Bochet Mickaël, Bovet Thierry, Gehin Catherine, Baillard Jacky, Baillard Thibault, Baltassat Raphaël, Daviet Eric (Elu CASMB).

Autres participants (13)

Seyve Fanny (service civique CPIE), Goyffon Jean-Pierre (Initiaterre), Chaffard Jean-Pierre (Initiaterre et Terre de Liens), Liederman Emmanuel (Hepia), Fossat Philippe (projet semences du Mont-Blanc), Guillet Marie-Pénélope (Amap), Kieny Florian (Centre d'élevage de Poisy) + 6 étudiants en maîtrise élevage

Salariés OPA (8)

Pascaud Yvan (CPIE Bugey-Genevois), Corneloup Jérémy (Crédit agricole des Savoie), Fauverque Thomas (MRJC Haute-Savoie), Lecuyer Isabelle (ARDEAR installation), Guinard Stéphanie (ARDEAR Coordination), Agrare Laure (CASMB), Chenal Isabelle (Initiaterre), Robert Manon (Confédération paysanne de Haute-Savoie).

1- INTRODUCTION

Ouverture

Présentation par Colas Durdilly, membre du comité de pilotage de l'Addear 74, de l'objet et du programme de la journée. Tour de table de présentation des participants.

2- VISITE DU GAEC LES VERPILLERES SOUS L'ANGLE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Présentation de l'agriculture paysanne (AP) et de ses outils par Manon Robert, salariée de la Confédération paysanne 74 :

- Bref historique de l'AP, sa définition, les 10 principes et les 6 thèmes : *Autonomie, Transmissibilité, Développement local, Répartition de la production, Qualité, Travail avec la nature.*
- Le diagnostic AP : décrypte tous les aspects fondamentaux d'une ferme d'aujourd'hui, sans la juger mais en l'inscrivant dans une réelle démarche de progrès.

Visite guidée du GAEC les Verpillères, par Catherine Gehin, à partir du diagnostic AP réalisé sur la ferme (voir Annexe 1).

3- INTERVENTION DE L'ARDEAR

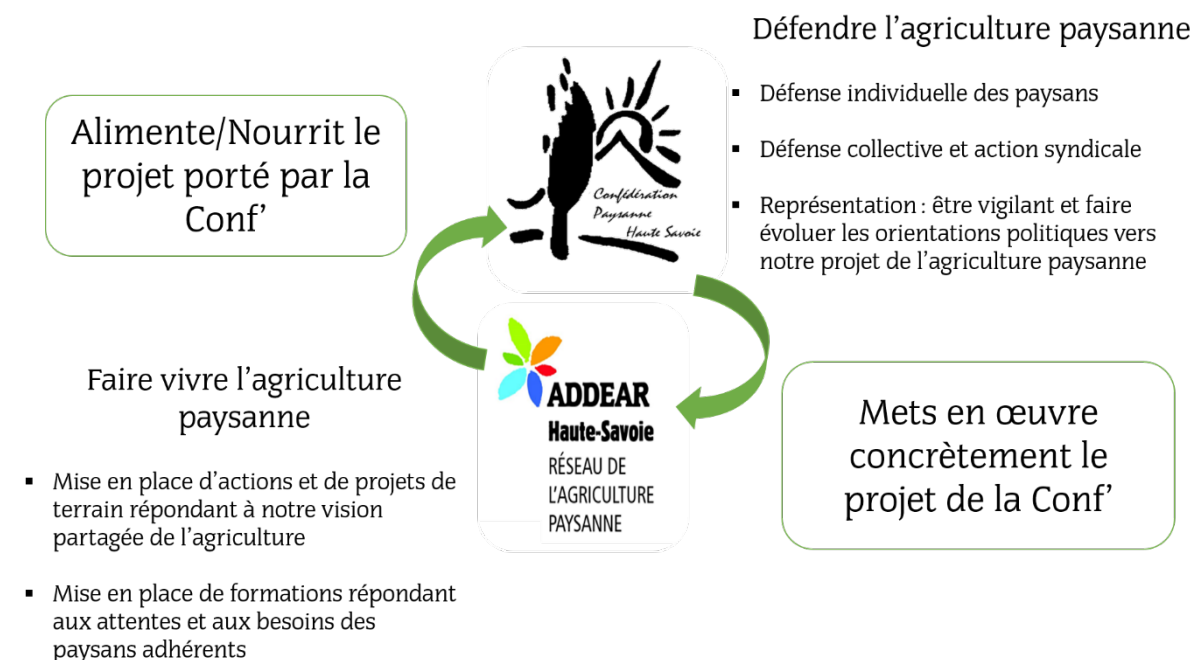
Présentation de l'Association Régional de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de Rhône-Alpes (ARDEAR RA) à laquelle sera rattachée l'Addear de Haute-Savoie :

- Dans sa dimension « réseau » par Stéphanie Guinard, salariée coordinatrice ARDEAR RA
- Dans sa dimension « concrète » par Isabelle Lecuyer, salariée ARDEAR RA en charge des actions installation-transmission.

4- PRESENTATION DU PROJET DE L'ADDEAR HAUTE-SAVOIE

4.1. COMMENT EST NEE LA REFLEXION EN HAUTE-SAVOIE ?

Présentation par Camille Mesmin, membre du Comité de pilotage



4.2. LE PROJET ASSOCIATIF

Présentation par Pascal Borghini, membre du Comité de pilotage

→ **Élaboré et proposé par un comité de pilotage** composé de :

- 2 paysans futurs administrateurs
- 2 paysanNEs membres du comité départemental de la Confédération paysanne
- 2 représentants de personnes morales partenaires (Initiaterre et Terres de Liens)

Avec le soutien d'une animatrice-salariée mise à disposition par la Confédération paysanne à hauteur de 20% de son temps de travail.

→ **Objectif général = objet de l'association**

« Aider et développer les initiatives qui ont des répercussions favorables sur l'emploi agricole et rural, en lien avec l'agriculture paysanne » → Volontairement large pour être capable d'accueillir les nouveaux projets

→ **Qui seront les « bénéficiaires » ?**

Toute personne intéressée par la démarche de l'Agriculture Paysanne (paysans, scolaires, porteurs de projets en agriculture, consommateurs, associations....)

→ **« Pôles de l'association » / axes de travail :**

- Agriculture paysanne – sensibilisation → Sensibiliser un maximum de publics différents sur ce qu'est l'agriculture paysanne
- Agriculture paysanne – recherche et développement → Encourager la diffusion horizontale des savoir-faire paysans
- Biodiversité animale et végétale → Renforcer l'autonomie des fermes et l'adaptabilité des plantes et des animaux au terroir haut-savoyard
- Installation / transmission → Mettre en avant les initiatives réussies pour susciter plus de vocations et mettre en réseau les acteurs du territoire

5- TRAVAUX EN ATELIERS TOURNANTS

Afin de créer un climat de confiance et de convivialité, de permettre les échanges entre les participants et de leur donner envie de s'impliquer au sein de cette nouvelle dynamique associative, des ateliers tournants ont été organisés. Les thèmes de ces ateliers sont les grands axes de travail proposés par le comité de pilotage. Sur chaque thème, les participants devaient réfléchir à 3 questions :

- Qu'est-ce que vous rêvez de faire ? (explorer le champ des possibles)
- Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble en 2016 ? (élaborer des propositions concrètes)
- Quelles « pépites » gardez-vous de ces échanges ? (préparer la synthèse)

Le contenu des échanges en atelier est présenté en Annexe 2

6- AG STATUTAIRE

6.1. LECTURE DES STATUTS ET VOTE

Les statuts de l'association, ont été élaborés par le comité de pilotage en tenant compte de la charte qui lie les Confédérations paysannes et les Addear. L'intégration officielle au réseau national ne se fera que lorsque ces statuts seront validés à l'assemblée générale de la FADEAR en avril 2016.

Les points importants de ces statuts sont présentés par Pascal Borghini, membre du comité de pilotage, puis soumis au vote.

Résolution n°1 : les statuts sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

6.2. MONTANT DES ADHESIONS A L'ASSOCIATION

Les propositions du comité de pilotage sont présentées et soumises au vote

	Nombre de votes
Proposition 1 = 10€ pour tout le monde	2
Proposition 2 = 10€/personnes physiques 25€/personnes morales	14
Abstention	2

Résolution n°2 : le montant de la cotisation à l'association est fixé à 10€ pour les personnes physiques et 25€ pour les personnes morales.

6.3. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est gérée par un conseil d'administration qui fonctionne de manière collégiale. Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, et renouvelable par tiers. Au moins 60 % de ses membres sont élus au sein du premier collège. Et un membre de droit est désigné par le Comité départemental de la Confédération paysanne de Haute-Savoie.

Résolution n°3 : Sont élus à l'unanimité des participants les candidats au Conseil d'Administration de l'Addear 74

Borghini Pascal	<i>Collège 1 et membre de droit désigné par la CP74</i>		
Mesmin Camille	<i>Collège 1</i>	Thevenot Helène	<i>Collège 2</i>
Chardon Gwenaël	<i>Collège 1</i>	Sublet Alain	<i>Collège 2</i>
Bosson Nicolas	<i>Collège 1</i>	Vasmer-Bermond Sébastien	<i>Collège 2</i>
Tuduri Jérôme	<i>Collège 1</i>	Liederman Emmanuel	<i>Collège 2</i>
Durdilly Colas	<i>Collège 1</i>		
Depres Anthony	<i>Collège 1</i>	Chaffard Jean-Pierre	<i>Collège 3</i>
Metral Raphaëlle	<i>Collège 1</i>		